

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0559

Paris, le mercredi 20 janvier 2016

Émetteur : DDARH/Formations – Stéphane Marchewka
Tél : 01.45.38.81.99 - télécopie : 01.45.38.81.74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Juin 2016 - Recensement des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Service, Techniciens Agence Comptable) se dérouleront :

- pour les écrits : **les 7 et 8 Juin 2016**,
- pour les oraux : **les 21, 22, 23 et 24 Juin 2016**.

Inscription à l'examen :

La phase de recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au jeudi 4 mars 2016 inclus** (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez utiliser la session **CQP gestionnaire conseil** ou **CQP conseiller offres de services**, et sélectionner l'option choisie.

La déclaration des candidats aux examens **D'Fi Retraite, Technicien Agence Comptable** (Tronc commun), reste inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations saisies dans le logiciel gestion des examens relatives à vos candidats. En effet, les attestations nationales de réussite et les CQP sont édités à partir des éléments que vous enregistrez dans la base des candidats (nom, prénom et date de naissance).

Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par **l'institut 4.10** dans les centres d'examen, en regroupant les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves d'examen différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Le désistement d'un candidat doit être porté à la connaissance de l'Institut et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves (le 20 mai 2016), afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés. Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité, et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, les collaborateurs de l'Ucanss se tiennent à votre disposition :

Stéphane Marchewka : 01 45 38 81 99, Jean-Claude Gémise : 01 45 38 81 95

email : examenstechniciens@ucanss.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot
Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources
Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Calendrier du déroulement des épreuves juin 2016 - Modalités de facturation,